
DÉLIBÉRATION N°2426 : SERVICE COMMUN EN MATIÈRE DE SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE NUMÉRIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD) ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC ET CERTAINES DE SES COMMUNES
MEMBRES : ADOPTION DES AVENANTS FINANCIERS 2019, 2020 ET 2021 RELATIFS À CE SERVICE COMMUN ET EXTENSION DU SERVICE COMMUN À LA COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Date de convocation : 29 mars 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 20
- absents représentés : 6
- absents non représentés : 1
- votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Denis LENORMAND, Mme Marianne FERRY, Mme Marie BRUCELLE, Mme Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Philippe BAUD, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Danièle BOUDY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par Mme Caroline BOUGOT,
Mme Dorothee BRENEOL représentée par M. François DEVERNAY,
M. Arnaud DESBOIS représenté par Mme Virginie BREC,
M. Dan ATLAN représenté par M. Marc SUSPIZE,
Mme Caroline NOGUES représentée par M. Denis LENORMAND,
Mme Céline MAISONNEUVE représentée par M. Amine PATEL

Absent non représenté :

Mme Sophie DUBOIS

M. Marc SUSPIZE a été nommé Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

2426 : SERVICE COMMUN EN MATIÈRE DE SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE NUMÉRIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD) ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC ET CERTAINES DE SES COMMUNES MEMBRES : ADOPTION DES AVENANTS FINANCIERS 2019, 2020 ET 2021 RELATIFS À CE SERVICE COMMUN ET EXTENSION DU SERVICE COMMUN À LA COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Le Conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mutualisation du service commun en matière de systèmes d'information et de numérique pour la mise en place du Délégué à la Protection des Données (DPD) signée avec la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc,

Vu l'extension du service commun à la commune du Chesnay-Rocquencourt,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : DÉCIDE d'approuver la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes de Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay relative à la mise en place du Délégué à la protection des données au sein du service commun en matière de systèmes d'information et numérique,

Article 2 : DÉCIDE d'approuver les avenants financiers 2019, 2020, 2021 et 2022 aux conventions de mutualisation des services relatives à la mise en place du Délégué à la protection des données au sein du service commun en matière de systèmes d'information et numérique

Article 3 : DÉCIDE d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal de la Ville sur les natures 6216 « personnel affecté par le groupement à fiscalité propre » et 62876 « remboursement de frais au groupement à fiscalité propre de rattachement » sur les chapitres et articles concernés ;

Article 4 : DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le **- 7 AVR. 2023**

Pour extrait conforme,
Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres


